

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DOUAI
CANTON DE SIN-LE-NOBLE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Envoyé en préfecture le 11/03/2025

Reçu en préfecture le 11/03/2025

Publié le

ID : 059-215906298-20250306-2025_001-DE

S²LOW



COMMUNE DE VRED

Tél. 03.27.90.51.33
2025-001

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2025

<u>Date de la convocation</u> : 27 Février 2025	L'An Deux Mil Vingt-Cinq, le Six Mars à 18 H 30, le Conseil Municipal de la Commune de VRED s'est réuni en séance ordinaire en Mairie, sous la Présidence de Madame Marie-Françoise FALEMPE, Maire			
<u>Date d'affichage de la convocation</u> : 3 Mars 2025	Membres	Présents	Absents	Donne pouvoir à
<u>Nombre de conseillers</u> : En exercice : 12 Quorum : 7 Présents : 9 Pouvoirs : 3 Votants : 12	Madame FALEMPE Marie-Françoise	X		
	Madame DUQUESNE Laurence		X	FALEMPE Marie-Françoise
	Monsieur SOQUET Éric	X		
	Monsieur KEERSTOCK Daniel	X		
	Madame TRIOLO Accursia	X		
	Monsieur MAITTE Yves	X		
	Monsieur HARDY Frédéric	X		
<u>Secrétaire de Séance</u> : Elodie CARPEZA	Monsieur ZEIMEN Nicolas		X	BONNET Guy
	Madame CARPEZA Elodie	X		
	Madame HALLANT Dany		X	FOUCAUT Alain
	Monsieur BONNET Guy	X		
Monsieur FOUCAUT Alain	X			
<u>Objet de la délibération</u> : Désignation du secrétaire de séance	Sens du Vote : Adoption Votes Pour : 12 Votes Contre : 0 Abstention : 0			

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder à cette désignation par un vote à main levée et désigne Madame Elodie CARPEZA pour remplir cette fonction.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,

Elodie CARPEZA

Le Maire,

Marie-Françoise FALEMPE



Certifie exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le **11 MARS 2025** et de la publication le **11 MARS 2025**

Le Maire,

Marie-Françoise FALEMPE

